

## Points importants

- La documentation lors d'intervention pour des patients présentant une dyspnée sévère est importante afin de s'assurer d'une amélioration de la qualité des gestes posés.
- La NAVR doit être indiquée dans la case « VOIE » du formulaire AS-803.
- Le titrage de pression de la CPAP doit être indiqué dans la case « Particularités, évolution » du formulaire AS-803.



## Documentation des interventions chez le patient en dyspnée sévère

Afin de permettre une meilleure évaluation des interventions dans le but de s'assurer de la qualité des soins donnés aux patients que nous prenons charge en Montérégie, une documentation adéquate doit être produite nous permettant d'obtenir le maximum d'informations et ainsi réagir rapidement en fonction des problématiques observées.

### Constataion

Suite à la révision de plusieurs interventions, nous constatons que lors de l'application des protocoles Med 8a. et Réa 9, certains patients à qui l'on administre un traitement de Salbutamol se voient administrer la NAVR. Malheureusement, plusieurs techniciens ambulanciers paramédics oublient d'inscrire au formulaire l'application de la NAVR, et nous ne pouvons savoir à ce moment quels outils ont permis une amélioration ou non du patient. Il serait donc important de spécifier, à l'endroit décrit ci-dessous, l'application de la NAVR et indiquer la fin du traitement de salbutamol dans la case « Particularités/Évolution » :

VOIE
NAVR

CASE « VOIE D'ADMINISTRATION » DE LA SECTION MÉDICAMENT

## Augmentation du débit en cours d'intervention

Lors de la formation initiale, il a été demandé que soit inscrite au formulaire la pression maximale utilisée avec la CPAP chez le patient. Une information nous serait cependant nécessaire afin de valider si l'amélioration du patient s'est effectuée suite à une application, soit lente, graduelle ou rapide. Pour ce faire, nous vous demandons d'indiquer, tel qu'enseigné en formation, la plus haute pression utilisée chez le patient avec la CPAP, mais nous voudrions avoir la pression initiale ainsi que les augmentations faites avec l'heure d'application à l'un des endroits suivants :

- Case « Particularités/Évolution » du formulaire AS-803  CPAP \_\_\_\_\_ cm H<sub>2</sub>O
- Rapport complémentaire d'intervention  ANNEXE AU RIP N° \_\_\_\_\_  
Laisser la copie n° 2 au CH

Avec l'obtention de ces informations, nous serons en mesure d'évaluer plus justement les interventions et ainsi s'assurer que les soins donnés aux patients soient de la plus haute qualité et qu'ils répondent aux standards de pratique exigés par la Direction médicale.



Dave Ross, M.D.

Recherche et préparation effectuées par René-Pierre Bergeron, chargé à l'assurance qualité